

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	12

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE

Date de la convocation
14 novembre 2024

Séance du 18 novembre 2024

Date d'affichage
14 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-huit novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame RICHAUD Joëlle, Maire

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Yolande ENCELLE, Carlos FERNANDEZ, Jean-Luc JULIEN, Franck LAROCHE, Laurent LIAUTAUD, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER

Pouvoirs : Catherine GIRARD à Patrice VARAIRE, Olivier JACQUELIN à Carlos FERNANDEZ

Absents : Thierry FABRE, Emmanuelle FOGNINI

Secrétaire : Franck LAROCHE

Objet de la délibération n° 2024-034 du 18 novembre 2024
Avenant n° 1 à la convention cadre Opération de Revitalisation du Territoire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de Saint Martin de la Brasque.

Considérant ce qui suit :

Le 27 juin 2023 fut signée la convention-cadre Opération de Revitalisation du Territoire entre COTELUB, les trois communes lauréates du programme Petites Villes de demain (Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues), le Département, l'État et ses services. Depuis la signature, une véritable dynamique territoriale s'est opérée : huit communes se portent volontaires pour entamer une démarche de revitalisation centre bourg. En effet, l'ORT est une démarche contractuelle partenariale pour accélérer la transformation des centres-bourgs via un réseau de partenaires, l'application d'outils règlementaires et juridiques, une structuration des projets dans un souci de cohérence territoriale.

L'ORT se traduit également comme un outil visant une requalification d'ensemble d'un espace déjà urbanisé, dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Saint Martin de la Brasque souhaite mener des actions opérationnelles s'inscrivant dans les orientations stratégiques de l'ORT, afin de renforcer la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le 25/11/24

ID : 084-218401131-20241118-20241118034-DE

L'avenant à la convention cadre instituant une Opération de Revitalisation des Territoires aura une durée de cinq ans à partir de la date de signature de cet avenant à la convention cadre.
A noter que cette convention-cadre vaut opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Madame Le Maire propose à son Conseil Municipal :

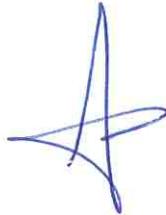
La signature de l'avenant à la convention-cadre Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la convention-cadre Opération de Revitalisation du Territoire et ses annexes ;
- **Approuve** le secteur d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ;
- **Engage** une démarche visant la redynamisation de son centre bourg comme désigné dans l'ORT.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Franck LAROCHE



Le Maire,
Joëlle RICHAUD



Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le 25/11/24

ID : 084-218401131-20241118-20241118034-DE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE

Délibération n° 2024-035 de la séance du 18 novembre 2024

Date de Convocation : 14/11/2024	Décisions N° : DM2 du 18 novembre 2024	Membres : En Exercice : 14 Présents : 10 Votants : 12
Le 18/11/2024 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de RICHAUD Joëlle. <u>Présents</u> : Jean-Claude DOSSETTO, Yolande ENCELLE, Carlos FERNANDEZ, Jean-Luc JULIEN, Franck LAROCHE, Laurent LIAUTAUD, Olivier ROGER, Patrice VARAIRE, Gismond WAGNER <u>Pouvoirs</u> : Catherine GIRARD à Patrice VARAIRE, Olivier JACQUELIN à Carlos FERNANDEZ <u>Absents</u> : Thierry FABRE, Emmanuelle FOGNINI <u>Secrétaire</u> : Franck LAROCHE		

Objet : Décision Modificative N° 2 du 18 novembre 2024

Il convient de transférer en section d'investissement en dépense le solde des crédits soit 6 043,20 € (article 2151) de l'opération 10104 « Aménagement chemin des Furets » et 337,80 € (article 2135) de l'opération 10102 « Alarme PPMS Ecole » vers l'opération 10106 « Installation jeux dans cour Ecole » sur l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles » soit un total de 6 381 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits au sein de la section d'investissement, sur le budget de l'exercice 2024 :

CREDITS A OUVRIR EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2188	10106	Autres immobilisations corporelles	+ 6 381,00
			Total	+ 6 381,00

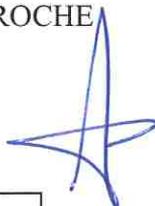
CREDITS A REDUIRE EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

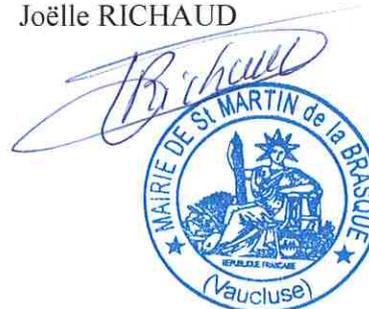
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2151	10104	Réseaux de voirie	- 6 043,20
21	2135	10102	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	- 337,80
			Total	- 6 381,00

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Franck LAROCHE



Le Maire
Joëlle RICHAUD



Envoyé en préfecture le 19/11/2024
Reçu en préfecture le 19/11/2024
Publié le 25/11/24
ID : 084-218401131-20241118-20241118035-DE